



CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 AVRIL 2025

POINT N° 10 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF VILLE 2025.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité et retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il doit être voté en équilibre sur chacune des sections.

Le budget primitif 2025 qui vous est proposé traduit les priorités que nous avons affirmées lors du vote du rapport d'orientations budgétaires du conseil municipal du 15 février dernier.

Le budget 2025 reflète notre engagement et la concrétisation de nos objectifs. Il démontre une ambition certaine en matière d'investissement et s'efforce également de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement.

Ce budget 2025 témoigne de notre ambition et de notre responsabilité dans la gestion des finances publiques, en conciliant investissement soutenu et gestion prudente pour assurer notre stabilité financière.

Ainsi, le budget de la ville pour l'année 2025 se présente globalement selon le tableau ci-dessous :

	Investissement	Reports	Fonctionnement	Total
Dépenses	11 891 206,70 €	2 302 715,20 €	35 781 648,57 €	49 975 570,47 €
Recettes	12 789 345,03 €	1 404 576,87 €	35 781 648,57 €	49 975 570,47 €
Solde	898 138,33 €	-898 138,33 €		

L'équilibre du budget primitif des deux sections se présente ainsi :

- Section d'investissement : 14 193 921,90 €
- Section de fonctionnement : 35 781 648,57 €
- Soit un budget global pour 2025 de : 49 975 570,47 €

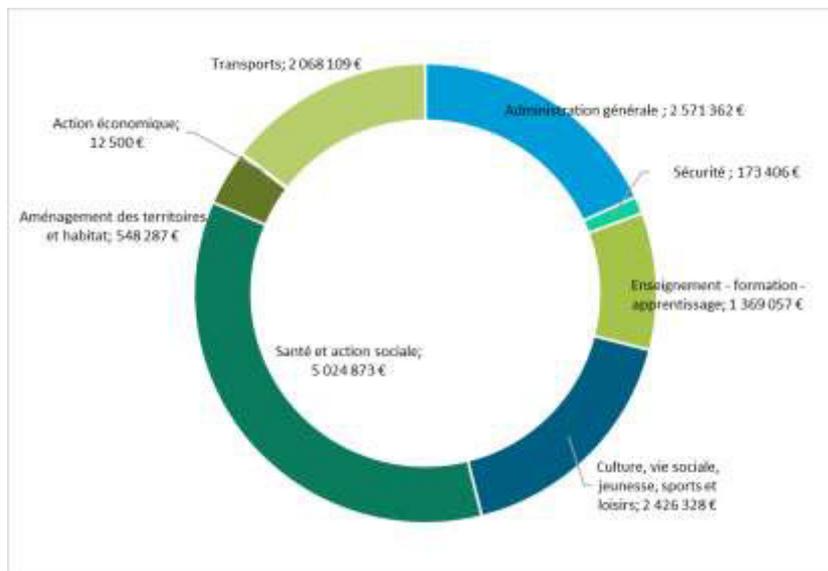
Le budget primitif 2025 est voté avec reprise des résultats. Le montant des restes à réaliser s'élève à :

- RAR dépenses = 2 302 715,20 €
- RAR recettes = 1 404 576,87

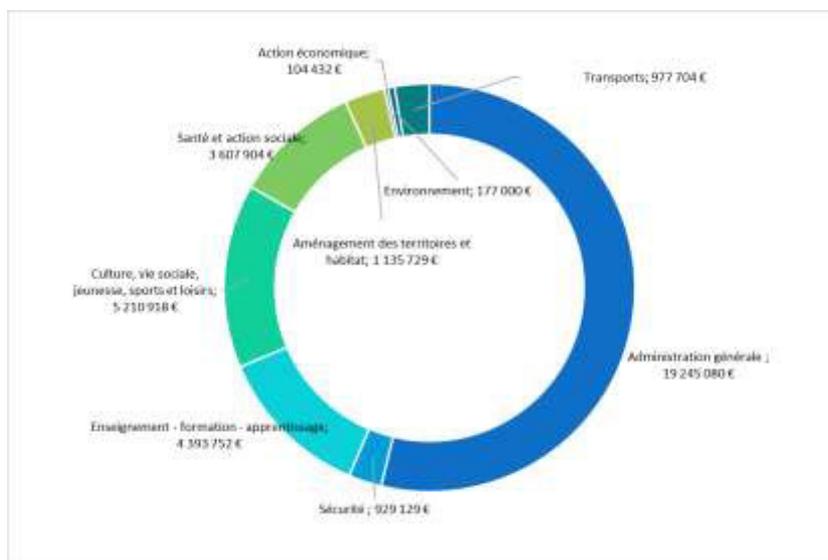
I – RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR SECTEUR

Dépenses réalisées par secteur	Dépenses de fonctionnement	Dont dépenses de personnel	Dépenses d'investissement	TOTAL BP 2025
Administration générale	19 245 080,34 €	4 296 005,77 €	2 571 361,98 €	21 816 442,32 €
dont FCCT - GPSEA	5 700 000,00 €			5 700 000,00 €
dont remboursement emprunt	200 000,00 €		1 450 000,00 €	1 650 000,00 €
dont autofinancement	4 750 000,00 €			4 750 000,00 €
dont opérations d'ordre	2 000 000,00 €			2 000 000,00 €
Sécurité	929 128,59 €	406 618,59 €	173 406,00 €	1 102 534,59 €
Enseignement - formation - apprentissage	4 393 751,71 €	2 628 038,71 €	1 369 056,50 €	5 762 808,21 €
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	5 210 918,31 €	4 302 314,31 €	2 426 328,48 €	7 637 246,79 €
Santé et action sociale	3 607 903,70 €	2 769 153,70 €	5 024 873,14 €	8 632 776,84 €
dont subvention CCAS	430 000,00 €			430 000,00 €
Aménagement des territoires et habitat	1 135 729,44 €	672 969,44 €	548 286,69 €	1 684 016,13 €
Action économique	104 432,33 €	54 832,33 €	12 500,00 €	116 932,33 €
Environnement	177 000,00 €			177 000,00 €
Transports	977 704,15 €	359 194,15 €	2 068 109,11 €	3 045 813,26 €
Total	35 781 648,57 €	15 489 127,00 €	14 193 921,90 €	49 975 570,47 €

Section d'investissement



Section de fonctionnement



II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 14 193 921,90 €

Cette section inclut des crédits nouveaux et les reports d'investissement de l'année 2024.

SYNTHÈSE AVEC ÉVOLUTION

BUDGET PRIMITIF 2025 Section d'Investissement			
Dépenses		Recettes	
001 - SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE		021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 750 000,00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		040 - OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 000 000,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 451 500,00 €	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	232 424,38 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	151 828,92 €	024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	135 508,00 €	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	615 000,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 682 801,55 €	1068 - EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	665 713,95 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	5 772 283,43 €	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 694 624,57 €
26 - PARTICIPATIONS		16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 165,166,16449)	2 227 000,00 €
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 000,00 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES		27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 159,00 €
Total : Dépenses	14 193 921,90 €	Total : Recettes	14 193 921,90 €

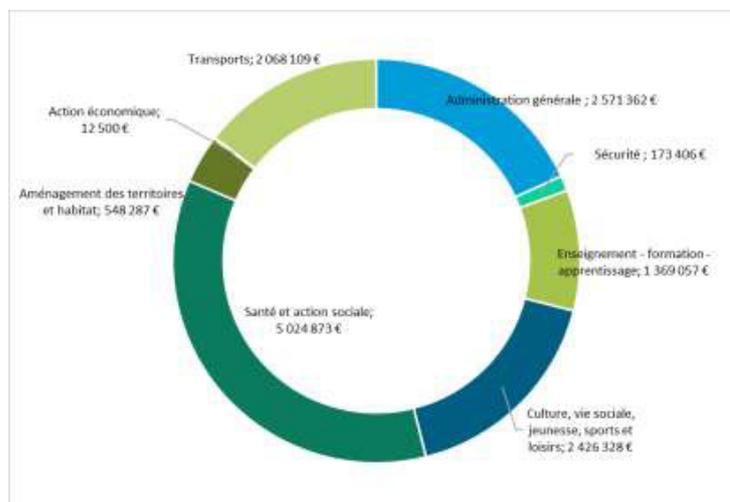
BUDGET PRIMITIF 2025 PRESENTATION DE LA SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE			
DEPENSES PAR CHAPITRE	BP 2024	BP 2025	% évolution
INVESTISSEMENT	8 094 124,00 €	10 439 706,70 €	28,98%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	299 100,00 €	105 300,00 €	-64,79%
204 SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE	216 480,00 €	135 508,00 €	-37,40%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 694 064,00 €	5 970 838,70 €	61,63%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	3 884 480,00 €	4 228 060,00 €	8,84%
SOUS-TOTAL	8 094 124,00 €	10 439 706,70 €	28,98%
EMPRUNTS	1 502 000,00 €	1 451 500,00 €	-3,36%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 500 000,00 €	1 450 000,00 €	-3,33%
165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	2 000,00 €	1 500,00 €	-25,00%
OPERATIONS FINANCIERES	0,00 €	0,00 €	
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
26 PARTICIPATIONS			
040 OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTION			
041 OPERATIONS PATRIMONIALES			
OPERATIONS COMPTABLES	753 232,60 €	0,00 €	
001 - SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE	753 232,60 €		
REPORTS	1 954 123,63 €	2 302 715,20 €	17,84%
TOTAL DEPENSES	12 303 480,23 €	14 193 921,90 €	15,37%

BUDGET PRIMITIF 2025 PRESENTATION DE LA SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE			
RECETTES PAR CHAPITRE	BP 2024	BP 2025	% évolution
FONDS PROPRES	7 003 557,43 €	6 030 713,95 €	-13,89%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	655 000,00 €	615 000,00 €	-6,11%
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 998 557,43 €	665 713,95 €	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 350 000,00 €	4 750 000,00 €	9,20%
SUBVENTIONS	1 645 570,00 €	2 290 047,70 €	39,16%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 645 570,00 €	2 290 047,70 €	39,16%
SOUS-TOTAL	8 649 127,43 €	8 320 761,65 €	-3,80%
EMPRUNTS	1 338 000,00 €	2 230 000,00 €	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 335 000,00 €	2 227 000,00 €	
165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00%
OPERATIONS FINANCIERES	7 554,00 €	6 159,00 €	
27 AUTRE OPERATIONS FINANCIERES	7 554,00 €	6 159,00 €	
040 OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 600 000,00 €	2 000 000,00 €	25,00%
024 PRODUITS DES CESSIONS			
041 OPERATIONS PATRIMONIALES			
OPERATIONS COMPTABLES	0,00 €	232 424,38 €	
001 - SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE		232 424,38 €	
REPORTS	708 798,80 €	1 404 576,87 €	98,16%
TOTAL RECETTES	12 303 480,23 €	14 193 921,90 €	15,37%

A- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'équipement (hors reports)	10 439 706,70 €
Emprunts et dettes assimilées	1 451 500,00 €
Solde d'investissement reporté	- €
Reports 2024	2 302 715,20 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 193 921,90 €

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 10 439 706,70 € auxquelles doivent s'ajouter les restes à réaliser de 2024, 2 302 715,20 € soit un total de 12 742 421,90 €.



Cette section comprend plus de 14,19 millions d'euros de dépenses d'équipements dont voici la répartition par fonction :

SECTEURS	REPORTS 2024	BP 2025	TOTAL	%
Administration générale	513 098,08 €	2 058 263,90 €	2 571 361,98 €	18,12%
Sécurité	48 406,00 €	125 000,00 €	173 406,00 €	1,22%
Enseignement - formation - apprentissage	147 631,70 €	1 221 424,80 €	1 369 056,50 €	9,65%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	426 591,48 €	1 999 737,00 €	2 426 328,48 €	17,09%
Santé et action sociale	848 768,14 €	4 176 105,00 €	5 024 873,14 €	35,40%
Aménagement des territoires et habitat	257 766,69 €	290 520,00 €	548 286,69 €	3,86%
Action économique	0,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	0,09%
Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Transports	60 453,11 €	2 007 656,00 €	2 068 109,11 €	14,57%
TOTAL	2 302 715,20 €	11 891 206,70 €	14 193 921,90 €	100,00%

Les principales dépenses sont concentrées sur le secteur de la santé et de l'action sociale avec 35,40% ; l'administration générale avec 18,12 % ; la culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs avec 17,09 % et la voirie et transports 14,57 %.

Les principales dépenses concernent :

Dans le secteur voirie :

RUE DE WAGRAM REFECTION TROTTOIRS COTE IMPAIR	165 000,00 €
RUE DE LA PROCESSION REFECTION CHAUSSEE	80 000,00 €
AMENAGEMENT ET MISE EN SECURITE CHEMINEMENT PIETON SOUS LE PONT DU RER	28 000,00 €
AMENAGEMENT DE PACIFICATION CIRCULATION CENTRE VILLE	17 000,00 €
REQUALIFICATION RUE DE CHIROL	185 000,00 €
AMENAGEMENT RUE MERCIERE PLACE DE L'EGLISE	744 000,00 €
AMENAGEMENT PARKING CHARMERAIE	280 000,00 €
REFECTION PARKING DE LA TOURELLE	93 000,00 €

Concernant l'éclairage public :

MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC	215 000,00 €
--------------------------------	--------------

Concernant la vidéoprotection :

REPLACEMENT DE CAMERAS ET SYSTEMES	10 000,00 €
------------------------------------	-------------

Dans le secteur bâtiments publics :

TRAVAUX DU POLE PETITE ENFANCE	3 060 000,00 €
AMENAGEMENT DU POLE PETITE ENFANCE	97 000,00 €
TRAVAUX MAISON DE SANTE	900 000,00 €

Dans les écoles :

AMENAGEMENT COURS OASIS GS ROSTAND	580 000,00 €
REFECTION TOITURE GS DUNOIS	110 000,00 €



Dans le secteur de l'urbanisme :

ACQUISITION MAISON ALLEE DE LA PRINCESSE	45 000,00 €
--	-------------

Dont la modernisation du service public et école numérique :

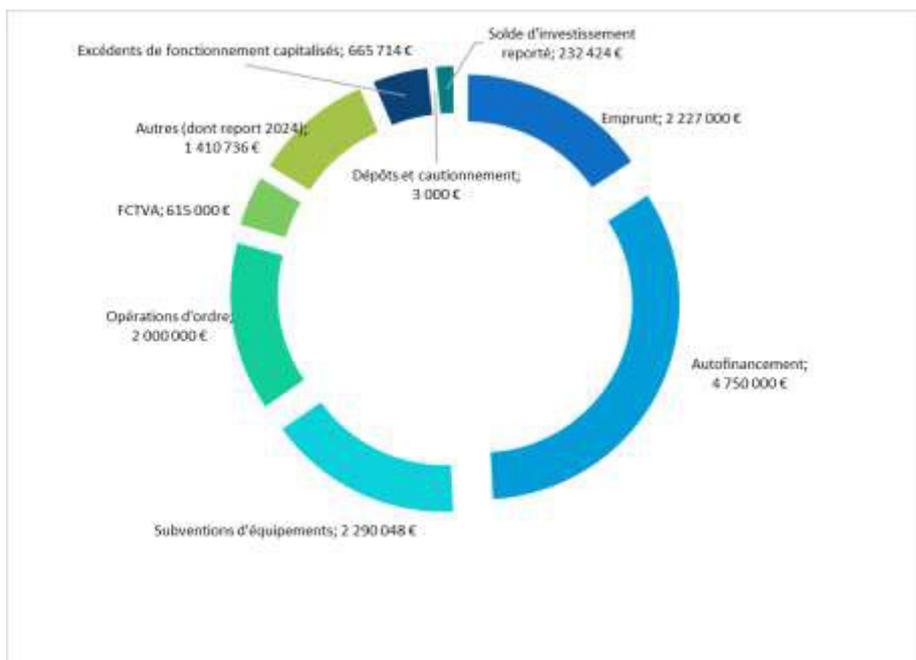
INFORMATIQUE ET RESEAU	312 000 €
------------------------	-----------

Concernant les sports :

REPLACEMENT CHAUDIERE GYMNASSE DUNOIS	80 000,00 €
REPLACEMENT CHAUDIERE GYMNASSE PREAULT	73 000,00 €
PRATICABLE SALLE DE GYMNASTIQUE	68 000,00 €
STADE LAVEAU - TERRAIN SYNTHETIQUE	1 400 000,00 €

B – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Emprunt	2 227 000,00 €
Autofinancement	4 750 000,00 €
Subventions d'équipements	2 290 047,70 €
Opérations d'ordre	2 000 000,00 €
FCTVA	615 000,00 €
Autres (dont report 2024)	1 410 735,87 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	665 713,95 €
Dépôts et cautionnement	3 000,00 €
Solde d'investissement reporté	232 424,38 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	14 193 921,90 €



Les recettes d'investissement sont réparties de la manière suivante :

Les subventions d'investissements sont en augmentation par rapport au budget 2025. Les principales inscriptions concernent les subventions la construction d'un pôle petite enfance, les travaux d'aménagement de la maison de santé, les rénovations des éclairages publics, les rénovations de chaudières ainsi que les produits des amendes de police. Elles sont estimées à 2 290 047,70 €.

Les ressources propres comprennent le FCTVA et la taxe d'aménagement pour un montant de 615 000,00 €.

L'autofinancement et le solde d'investissement reporté représentent respectivement 4 750 000,00 € et 665 713,95 €.

Les dotations aux amortissements sont estimées à 2 000 000,00 €.

L'emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant prévisionnel de 2 227 000,00 € et sera ajusté en fonction du besoin réel au cours de l'année d'exercice.

En minimisant notre dépendance à l'emprunt, nous préservons la santé financière à long terme de notre ville, réduisant ainsi les charges d'intérêt et les risques associés à un endettement excessif.

Ce résultat témoigne de notre engagement envers une gestion financière prudente et responsable.

III – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : 35 781 648,57 €

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

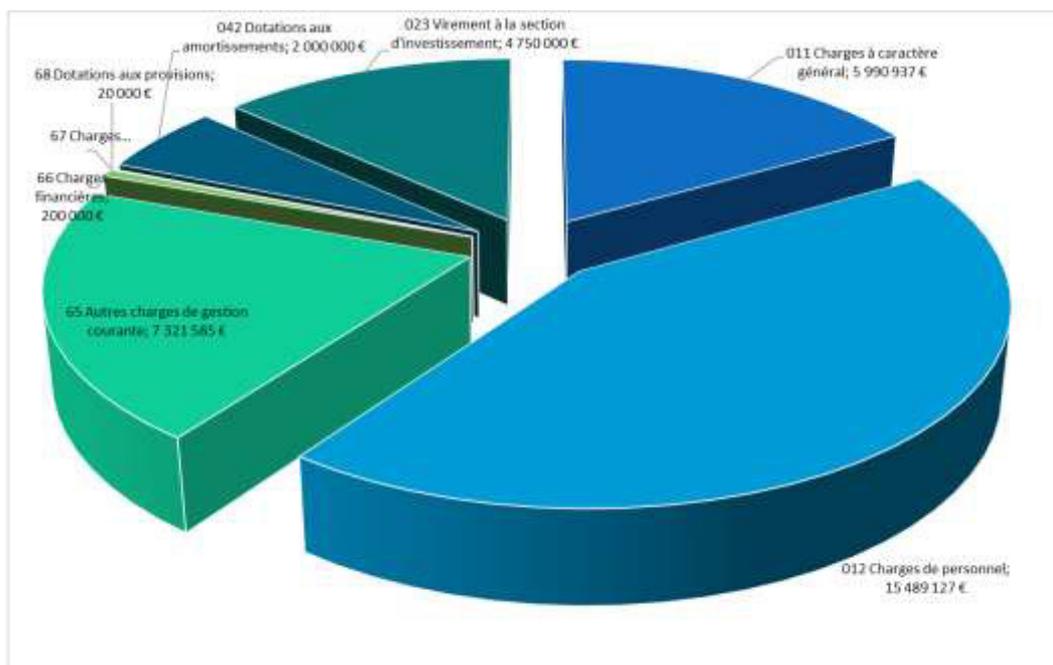
BUDGET PRIMITIF 2025 Section de Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 990 937,00 €	002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	6 516 120,57 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	15 489 127,00 €	013 - ATTENUATION DE CHARGES	101 500,00 €
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	0,00 €	70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	1 655 861,00 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 321 584,57 €	73 - IMPOTS ET TAXES	6 261 223,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	200 000,00 €	731 - FISCALITE LOCALE	15 468 000,00 €
67 - CHARGES SPECIFIQUES	10 000,00 €	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 442 736,00 €
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	20 000,00 €	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	335 580,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 750 000,00 €	76 - PRODUITS FINANCIERS	628,00 €
042 - OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 000 000,00 €	77 - PRODUITS SPECIFIQUES	
043 - OPERATIONS ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			
Total : Dépenses	35 781 648,57 €	Total : Recettes	35 781 648,57 €

SYNTHÈSE AVEC ÉVOLUTION

BUDGET PRIMITIF 2025 PRESENTATION DE LA SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE				
Chapitre		BP 2024	BP 2025	% évolution
011	Charges à caractère général	5 831 445,72 €	5 990 937,00 €	2,74%
012	Charges de personnel	14 927 773,00 €	15 489 127,00 €	3,76%
014	Atténuation de produits	60 000,00 €	0,00 €	-100,00%
65	Autres charges de gestion courante	7 154 380,00 €	7 321 584,57 €	2,34%
	<i>Dont subvention CCAS</i>	<i>400 000,00 €</i>	<i>430 000,00 €</i>	7,50%
	<i>Dont FCCT - GPSEA</i>	<i>5 640 000,00 €</i>	<i>5 700 000,00 €</i>	1,06%
66	Charges financières	281 549,75 €	200 000,00 €	-28,96%
67	Charges spécifiques	10 120,00 €	10 000,00 €	-1,19%
68	Dotations aux provisions	40 000,00 €	20 000,00 €	-50,00%
042	Dotations aux amortissements	1 600 000,00 €	2 000 000,00 €	25,00%
023	Virement à la section d'investissement	4 350 000,00 €	4 750 000,00 €	
TOTAUX		34 255 268,47 €	35 781 648,57 €	4,46%

BUDGET PRIMITIF 2025 PRESENTATION DE LA SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE				
Chapitre		BP 2024	BP 2025	% évolution
013	Atténuation de charges	112 000,00 €	101 500,00 €	-9,38%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
70	Produits des services	1 607 300,00 €	1 655 861,00 €	3,02%
73	Impôts et taxes	6 261 682,00 €	6 261 223,00 €	-0,01%
731	Fiscalités locales	15 421 000,00 €	15 468 000,00 €	0,30%
	<i>Dont AC - Métropole du Grand Paris</i>	<i>4 991 223,00 €</i>	<i>4 991 223,00 €</i>	0,00%
74	Dotations et participations	5 278 696,00 €	5 442 736,00 €	3,11%
	<i>Dont Dotation Forfaitaire</i>	<i>1 795 000,00 €</i>	<i>1 800 000,00 €</i>	0,28%
75	Autres produits de gestion courante	489 941,00 €	335 580,00 €	-31,51%
76	Produits financiers	930,00 €	628,00 €	-32,47%
77	Produits spécifiques			
002	Résultats antérieurs de fonctionnement reportés	5 083 719,47 €	6 516 120,57 €	28,18%
TOTAUX		34 255 268,47 €	35 781 648,57 €	4,46%

A – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Charges à caractère général - Chapitre 011

Ce chapitre passe de 5 831 445,72 € à 5 990 937,00 € soit une augmentation de 2,74 %. Cette augmentation représente 159 491,28 € par rapport au budget précédent ce qui reste une variation modérée et suit l'évolution des coûts de fonctionnement.

Les dépenses d'entretien et de maintenance ont augmenté de 13,92 % soit 77 794,37 €.

Les contrats de prestations de services passent de 2 284 454,22 € à 2 402 343 € entre le BP 2024 et le BP 2025 soit une augmentation de 5,16 %.

Les frais d'affranchissement augmentent de 6 355,33 € soit 46,58%

Les dépenses d'énergie et d'électricité ont diminué de 6,99 % passant de 1 480 235 € à 1 376 800 €.

Charges de personnel - Chapitre 012

Les dépenses du chapitre 012 « charges de personnel » sont anticipées à 15,48 M€, soit +3,76 % par rapport au budget 2024.

Cette augmentation s'explique par :

- La fin du taux réduit de cotisations URSSAF maladie dérogatoire au titre de l'année 2024 (8,88%) et le retour en 2025 au taux ordinaire préexistant (9,88%) ;
- Le projet de hausse de 3 points des cotisations patronales vieillesse auprès de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) ;
- Les effets en année pleine de la revalorisation du SMIC au 1er novembre 2024 ;
- L'impact en année pleine de la hausse des allocations chômage de 1,2% au 1er juillet 2024 compte-tenu du versement des allocations sous le régime de l'auto-assurance ;
- Le déploiement au 1er janvier 2025 d'une participation employeur de 7€ bruts par mois pour les agents qui souscrivent à un contrat de prévoyance individuel labellisé ;
- La mise en place du nouveau régime indemnitaire pour la police municipale ;

La prise en compte de mesures locales, et notamment :

- La revalorisation de la rémunération des agents recenseurs ;
- La liquidation de dossiers de cotisations retraite liés à des « validation de services » pour des fonctionnaires ayant débuté leur carrière comme agents contractuels ;
- L'effet estimé en année pleine des recrutements sur postes vacants et des prévisions de remplacements ;
- Les effets du glissement vieillesse technicité (GVT) inhérent au déroulé de carrière des agents fonctionnaires ;

Autres charges de gestion courante - Chapitre 65

Le poste des autres charges de gestion courante augmente de 2,34 %. Ce chapitre regroupe entre autres l'enveloppe dédiée aux associations, la subvention d'équilibre du CCAS pour 430 000,00 € avec une augmentation de 7,50 %, les indemnités de fonction et de formations des élus du conseil municipal pour 246 000,00 €, la participation aux frais de fonctionnement de la BSPP de 430 000,00 € ainsi que la contribution au Territoire qui s'élève à 5 700 000 € et une augmentation de 1,06 %.

Charges financières - Chapitre 66

Les taux d'emprunt sont en baisse. Les frais financiers seront dépendant des conditions de financement retenu et des taux d'emprunt en vigueur pour le futur emprunt s'il est contracté. Le montant est anticipé à 200 000 €.

Charges spécifiques - Chapitre 67

Les charges spécifiques concernent surtout les annulations et réductions sur les années antérieures.

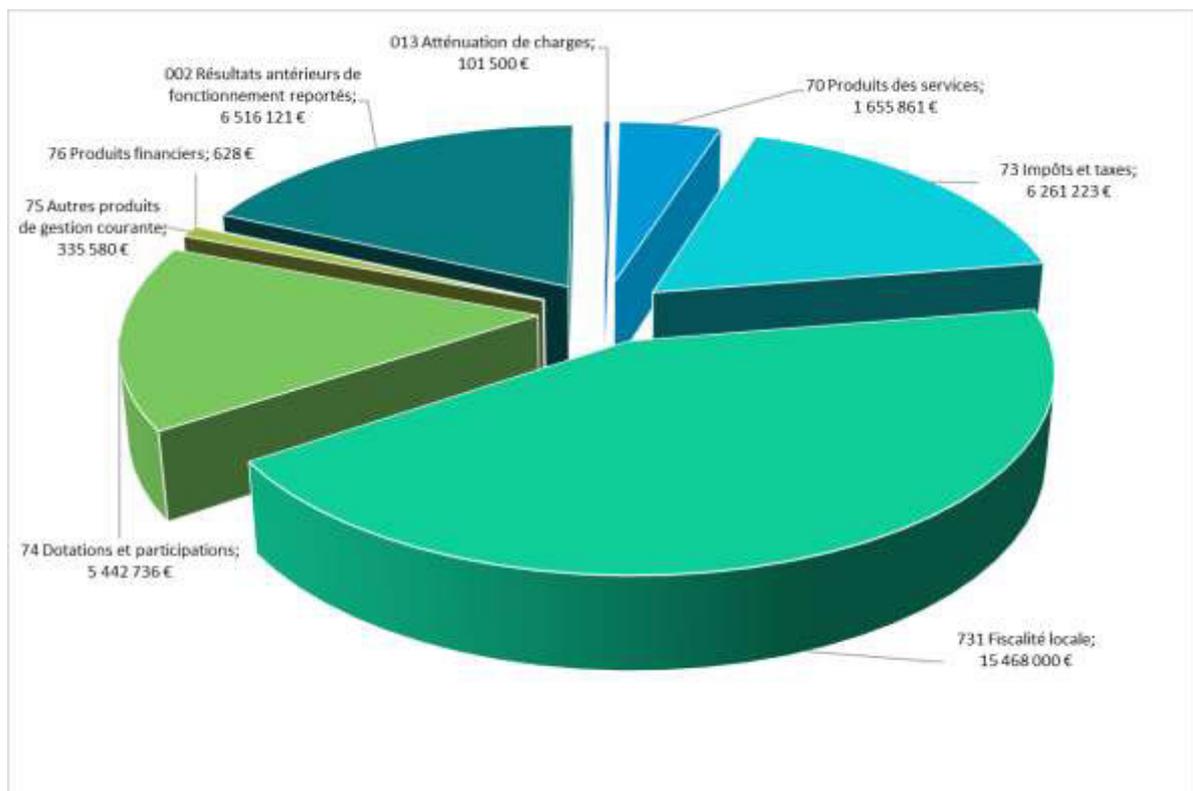
Virement à la section d'investissement - Chapitre 023

L'autofinancement, enfin, s'établit à 4 750 000 € en hausse de 9,20 % par rapport à 2024.

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'articulent principalement autour de trois principaux types de recettes :

- Les impôts locaux
- Les dotations et participations versées par l'Etat et autres partenaires institutionnels
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population



Atténuations de charges - Chapitre 013

Ce chapitre diminue de 10 500 € par rapport à 2024. Il s'agit notamment de remboursements de rémunération et de charges sociales pour maladie.

Produits des services - Chapitre 70

Le chapitre 70 est en hausse 3,02 %.

Les redevances d'occupation du domaine public sont estimées à 167 275 €

Le secteur périscolaire est estimé avec une hausse de 10,85 % à 1 061 430 €.

Impôts et taxes - Chapitre 73

Ce chapitre est stable par rapport au BP 2024.

Exercice	2024	2025
Libellé	BP	BP
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	4 991 223,00 €	4 991 223,00 €
FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-France	1 270 459,00 €	1 270 000,00 €
Total	6 261 682,00 €	6 261 223,00 €

L'attribution de compensation de la métropole du Grand Paris reste fixe à 4 991 223 €.

La ville devrait percevoir pour le FSRIF un montant estimé à 1 270 000 € en 2025 similaire à 2024.

Fiscalité locale – 731

Ce chapitre est en hausse de 0,30 %.

Exercice	2024	2025
Libellé	BP	BP
IMPOTS DIRECTS LOCAUX	14 535 000,00 €	14 630 000,00 €
AUTRES CONTRIBUTIONS DIRECTES	10 000,00 €	15 000,00 €
DROITS DE MUTATION	500 000,00 €	450 000,00 €
TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	78 000,00 €	80 000,00 €
TAXE D'ENLEVEMENT DES O.M.	7 000,00 €	3 000,00 €
TCFE	240 000,00 €	240 000,00 €
TAXE DE SEJOUR	12 000,00 €	20 000,00 €
TLPE	39 000,00 €	30 000,00 €
Total	15 421 000,00 €	15 468 000,00 €

Les taux des impôts directs locaux n'évoluent pas pour l'année 2025 et se confirme comme suit :

	Total imposition communal 2024	Total imposition communal 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	35,67%	35,67%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	77,30%	77,30%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	27,94%	27,94%

Le montant attendu des impôts directs locaux s'élève à 14 630 000,00 €.

Le produit de la fiscalité locale augmente mécaniquement avec la revalorisation des bases de TF établie à + 1,7 %. Il faut également tenir compte de l'évolution physique des bases liée aux constructions nouvelles, démolitions et changements d'affectation. La prévision budgétaire retenue tient compte de ces évolutions.

La fiscalité indirecte locale est constituée des taxes suivantes :

- Les droits de mutation à titre onéreux : 450 000 € au BP 2025.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité : en hausse par rapport estimé à 240 000 €.
- Une taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) prévue à 30 000 € soit une diminution de 9 000 € par rapport à 2024.
- Une taxe de séjour estimée à 20 000 €.
- Une taxe sur les pylônes prévue pour 80 000 €.

Dotations et participations - Chapitre 74

Exercice	2024	2025
Libellé	BP	BP
DOTATION FORFAITAIRE	1 795 000,00 €	1 800 000,00 €
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	1 025 000,00 €	1 100 000,00 €
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	100 000,00 €	100 000,00 €
Total	2 920 000,00 €	3 000 000,00 €

La dotation forfaitaire et la dotation nationale de péréquation restent quasi stables par rapport à 2024. Elles sont estimées respectivement à 1 800 000,00 € et 100 000,00 €.

La dotation de solidarité urbaine est estimée à 1 100 000,00 € soit une augmentation de 7,32 %.

Les allocations compensatrices d'impôts sont constituées principalement de la compensation instituée par l'Etat en 2021 au titre de la réduction de 50% des bases des établissements industriels pour un montant de 500 000€.

Les prestations CAF sont prévues à la hausse rapport au BP 2024. Elles augmentent de 15,69 % soit 229 860 €.

Ce chapitre est en augmentation de 3,11 % par rapport à 2024.

Autres produits de gestion courante - Chapitre 75

Ce chapitre comprend principalement aux loyers perçus par la ville pour un montant de 120 000 € en diminution par rapport à 2024.

Les indemnités perçues pour l'agence postale pour 14 000 €. Les autres produits de gestion courante concernent les locations de salles pour 60 000 €.

Produits financiers - Chapitre 76

Les produits financiers diminuent de 302 € par rapport à l'exercice 2024, s'agissant du remboursement de la charge financière de voiries transférées jusqu'à extinction en 2028.

Il est proposé au conseil municipal, sur la base du présent rapport de présentation et des documents budgétaires correspondants, d'adopter le budget primitif principal de la ville au titre de l'exercice 2025.

La commission des affaires générales - finances - ressources humaines - développement économique - intercommunalité a émis un avis favorable avec deux votes contre le 18 mars 2025.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver le budget primitif ville 2025.